

Gerant benevole eurl (is) possible?

Par dark, le 22/11/2009 à 22:48

bonjour,

Dans un soucis financier étant donner que l'entreprise n'aura peut-être pas réaliser de chiffre d'affaire la première année , je souhaiter savoir s'il est possible de nommé un gérant bénévole d'une EURL a l'IS dont je serai 100% actionnaire, afin de passer au travers des cotisations obligatoires (TNS) environ 4000 € ce qui n'est pas négligeable comme somme pour un créateur ?

le fait d'être gérant bénévole ne remet pas en cause le statut sociale par ailleurs ? s'il est deja en salarié d'une autre entreprise , ou RSA , ou retraité etc.

Merci